

## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENTS NUMÉRO 0818-002; 0818-004**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2018, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-002**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LA RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR DIVERS TERRAINS SPORTIFS**

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-004**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION**

---

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 juin 2018 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce onzième jour du mois de juillet deux mille dix-huit**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza